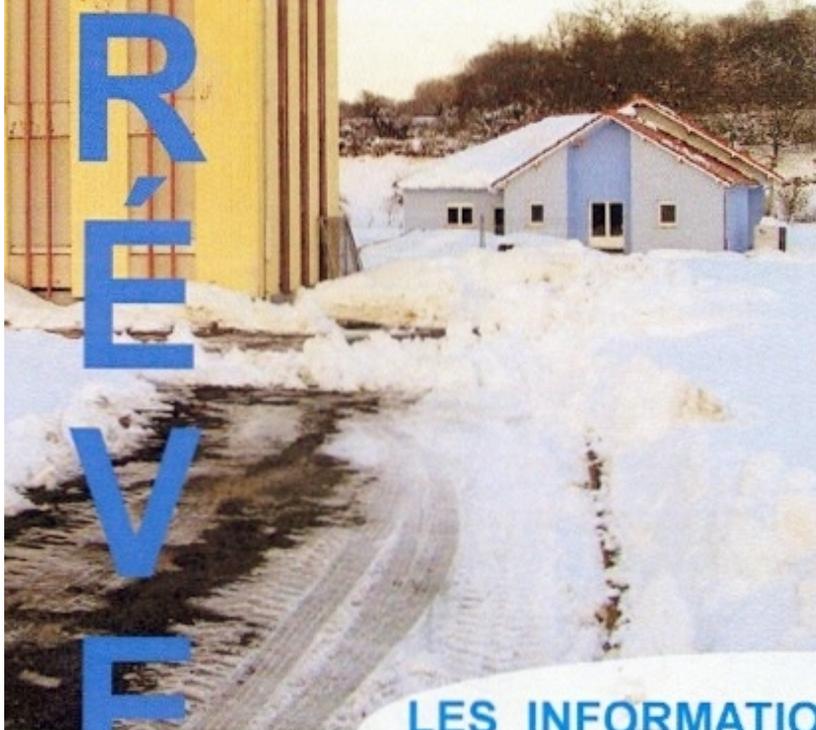


T R A I T D' U N I O N N ° 1 2

R
É
V
E
N
A
N
S



LES INFORMATIONS MUNICIPALES

Avril 2006



LE MOT DU MAIRE



Comment ne pas oublier la période hivernale que nous venons de subir ! Les chutes de neige importantes ainsi que la longue période froide ont surpris tout le monde .La perte de notre tracteur de déneigement n'a pas facilité le dégagement de nos rues. Malgré tous ces problèmes, nous avons au mieux enlevé le maximum de neige sur les voies communales. Les beaux jours sont attendus avec impatience..

Cette période hivernale longue et rigoureuse a considérablement retardé les finitions de notre nouvelle salle communale. Les aménagements extérieurs et parkings sont en cours. Un concert d'ouverture est programmé pour le 2 juin à 20 heures. (confirmation sera faite par voie de presse)

Le choix du fournisseur de distributeur public de gaz naturel aux particuliers a été adopté par le conseil municipal. Les travaux de la première tranche, en partant de Dambenois par le CD 25 pour continuer sur la rue du canal et enfin repartir par la RN 437 jusqu'à Conforama, devraient se terminer fin 2006. (Une réunion publique sera tenue en mairie pour les personnes intéressées)

Dans le cadre du syndicat de l'école maternelle 'Françoise Dolto', nous nous sommes associés à la municipalité de Châtenois les Forges, pour participer à l'accueil périscolaire et à la restauration scolaire. Nous avons étendu ce service aux écoles primaires de Châtenois et Trévenans. Les familles intéressées par cette prestation devront retourner en mairie impérativement **avant le 29 avril** le(s) bulletin(s) d'inscription qui se trouvent à la fin de ce numéro. L'entrée en service de cette structure est prévue pour janvier 2007.

Je rappelle dans ce numéro quelques réponses à l'enquête publique relative au passage à trois voies de l'autoroute A 36, extraites du rapport remis et consultable en mairie .

Le Maire
P . BOUCON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2006

Séance extraordinaire Convocation du 04/01/2006

I EXAMEN D'AVENANTS CONSTRUCTION « ESPACE DE VIE »

Examinés et validés par la commission d'Appels d'Offres en date du 13 décembre 2005 à 18heures.

Montant du marché total d'origine (HT) : 397 127,92 Euros

Nouveau montant marché (HT) 405 970,74 Euros soit 485 540,97 €TTC

Augmentation du marché 2.23 %

En augmentation : concerne les lots

- 1 : maçonnerie
- 4 : Menuiserie intérieure
- 6 : Electricité (armoire tarif jaune)

En diminution concerne le lot 3 : menuiserie extérieure

Les honoraires du Maître d'œuvre augmentent également. Ils s'élèvent à 63 120,22€ TTC au lieu de 53 820 €.

Le conseil municipal accepte ce nouveau montant de marché en augmentation et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

II AVENANT MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE « AMENAGEMENT DE SECURITE DEVANT L'ECOLE PRIMAIRE – RN 437 »

Le Marché initial de maîtrise d'œuvre était passé sur la base d'un forfait provisoire de 1230 Euros pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 20 000 €HT (acceptée par délibération 03/58 en date du 24/10/2003).

Le nouveau coût final des travaux s'élève à 21 174,74 €HT.

Par conséquent un avenant de maîtrise d'œuvre est à entériner par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, n'a pas de remarque particulière à formuler sur ce nouveau montant des travaux et par conséquent autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

III PROGRAMME DEVIS TRAVAUX FORESTIERS ANNEE 2006

Proposition de l'ONF

- Dégagement manuel de plantation feuillus : parcelle 12 (0.5 HA – HETRE)
- Création de cloisonnements dans semis feuillus : parcelle 15 1 HA – HETRE)
- Dégagement manuel de semis feuillus : parcelle 15 (1HA – HETRE)

Montant du devis TTC : 1 165,78 €

Le conseil municipal est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2006

Séance ordinaire

Convocation du 17/02/2006

I – DESIGNATION MAITRE D'ŒUVRE AMENAGEMENT PARKING MAIRIE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25/11/2005, le Conseil Municipal avait accepté l'aménagement d'un parking devant la mairie afin de sécuriser les accès et prévoir des places de stationnement pour handicapés.

Les élus décident de retenir le Cabinet d'Architecture Claude DESPERT à Courcelles les Montbéliard (25), déjà mandaté pour la construction de la nouvelle salle « Espace de Vie » :

- Montant prévisionnel des travaux 227 226.60 € TTC
- Montant des honoraires de l'architecte 11 361.33 € TTC

II – LEVE TOPOGRAPHIQUE REALISATION PARKING MAIRIE

Le Maire donne connaissance des résultats de la consultation des cabinets de géomètre sollicités pour la réalisation d'un levé topographique, nécessaire à la réalisation du parking devant la mairie.

- Devis CLERGET 143.52 € TTC
- Devis ROLLIN 514.28 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir le Cabinet Jean CLERGET, le moins disant et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

III – PARTICIPATION RESTAURATION PERISCOLAIRE CHATENOIS LES FORGES

Après avoir entendu l'exposé de M. BRUNETTA André, Adjoint au Maire de Châtenois-les-Forges, venu présenter le projet d'accueil et de restauration périscolaire et compte tenu du budget prévisionnel proposé, le Conseil Municipal accepte de participer financièrement à cette structure intercommunale dans le cadre du Syndicat de l'Ecole Maternelle « Françoise DOLTO ».

IV – RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE – TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE A36 ENTRE BELFORT ET VOJEAUCOURT

Le Maire donne lecture du rapport et des conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée du 06 juin 2005 au 13 juillet 2005 relative aux travaux d'élargissement de l'autoroute A36 entre Belfort et Voujeaucourt.

L'Assemblée Municipale tient à dénoncer le manque d'efficacité des structures acoustiques réalisées au niveau de la traversée de Trévenans et regrette que sa demande de relever les protections acoustiques de 1,50 mètre ne soit pas prise en compte dans le rapport.

Les élus demandent :

- à la SAPRR ou aux instances départementales et régionales de prendre en compte sérieusement cette requête,
- de prévoir très largement l'écoulement des eaux de ruissellement actuel et prendre en compte l'augmentation de débit qui découlera de l'urbanisation.

V – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION – AMENAGEMENT PARKING MAIRIE

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre du fonds de développement de l'agglomération pour un montant de 35 475 €.

VI – TRAVAUX EGLISE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de la SARL FROTEY pour des travaux d'entretien à l'église moyennant un coût total de 1 399,32 € TTC.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2006

Séance ordinaire

Convocation du 11/03/2006

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire Pierre BOUCON, par convocation en date du 11 Mars 2006, s'est réuni le samedi 25 Mars 2006 à 10 heures en Mairie.

I – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le Compte de Gestion du Percepteur, identique au Compte Administratif de la commune est adopté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 379 375,22 € et un déficit d'investissement de 138 255,59 € qui donne un excédent de clôture de 241 119,63 €.

Le Maire rappelle les différents travaux ou acquisitions réalisés en 2005 (création îlot devant l'école primaire, aménagement piétonnier le long de la RN 437, début des travaux de la nouvelle salle communale « Espace de Vie », acquisition de 100 balises pour sécuriser le passage des piétons à différents endroits, nouveaux matériels informatiques école primaire, 1 abri-bus Route de Dambenois, 1 horloge astronomique face à Ecomarché, réalisation d'une cellule anti-effraction au bâtiment communal suite à de nombreux vols et remplacement du matériels volés, travaux concernant les eaux pluviales.

II – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2005

Les élus décident d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- 138 255,59 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour régulariser le déficit d'investissement ;
- 241 119,63 € en report en recettes de fonctionnement.

III – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2006

Afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2006, l'assemblée municipale fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2006 :

- Taxe d'habitation 6,13 %
- Taxe foncier (bâti) 6,13 %
- Taxe foncier (non bâti) 41,34 %

IV – BUDGET PRIMITIF 2006

Ayant examiné le budget primitif communal pour l'année 2006 préparé par la commission des finances, le Conseil Municipal adopte le budget s'établissant ainsi :

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 717 280 € dont 284 590 € proviennent des impôts et taxes 150 371 € des dotations et participations et 41 200 € de produits divers.
- Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 717 280 €, répartis ainsi :
 - Charges de personnel : 163 000 €
 - Charges à caractère général : 120 675 €
 - Autres charges de gestion courante : 80 359
 - Charges financières et exceptionnelles : 24 630 €
 - Et un virement à la section d'investissement de 328 616 €
- La section d'investissement s'équilibre à 899 568 €
- les dépenses, les plus importantes concernent :
 - La fin de l'aménagement piétonnier RN 437
 - L'achèvement de l'Espace de Vie et aménagement du parking devant la mairie
 - L'acquisition d'une horloge astronomique vers la mairie
 - L'acquisition d'un abri bus
 - Le renouvellement du mobilier à l'école primaire
 - Le fleurissement
 - De nouveaux panneaux d'affichage
 - Un logiciel cimetièrre

V – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Le Conseil Municipal accepte l'octroi d'une indemnité de gardiennage à l'abbé Laurent OUDOT pour les services de surveillance qu'il exerce périodiquement à l'église paroissiale de Trévenans au titre de l'année 2006.

VI – CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE 2006

- Le tarif unique de 45 € par salarié et par an est étendu à tous les types de visite, ce qui constitue de beaucoup une simplification.
- Cotisation annuelle fixée à 10 euros

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de médecine préventive professionnelle avec l'association « Agir Ensemble Pour Notre Santé ».

VII – CONVENTION POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Par délibération en date du 17/11/2005, la Communauté d'Agglomération Belfortaine a repris le principe préalablement adopté par le District en 1997, d'une collecte sélective par apport volontaire.

Un point d'apport volontaire est un lieu aménagé, réservé par la commune en général sur un espace public, où l'on trouve un ou plusieurs conteneurs, accessibles en libre service et destinés à recueillir régulièrement certains déchets et emballages ménagers, préalablement triés à domicile, puis apportés par des utilisateurs en vue de leur dépôt provisoire avant le recyclage. C'est un service rendu aux ménages, qui ne peut être efficace que par une localisation de proximité (par rapport aux habitations).

La CAB a décidé d'attribuer une subvention aux communes qui assurent, par convention, l'entretien quotidien des points d'apport volontaire. La subvention (1300 €) est versée en une fois au mois de septembre pour l'exercice en cours ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

VIII – MODIFICATION COMPENSATION DE LA CCAF

Suite à une demande de la Direction Départementale de l'Agriculture, le Conseil Municipal désigne Monsieur LORENZI Daniel en qualité de membre suppléant au collège des « propriétaires forestiers » de la C.C.A.F. afin de remplacer Monsieur Pierre JACQUES, membre suppléant décédé.

IX – DEMANDE ACQUISITION PARCELLE DE BOIS - COMMUNE DE MOVAL

Le Maire de Moval informe l'assemblée que le passage de la ligne TGV leur fait perdre quatre hectares de forêt sur les 16 qu'ils possèdent dans le bois Grosjean. Le Conseil Municipal de Moval serait intéressé d'acquérir du terrain communal ou particulier au prix fixé par RFF.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

**EXTRAIT DE L'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES RELATIVES
A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES FUTURS TRAVAUX DE L'A36**

<p align="center">QUESTIONS des habitants</p>	<p align="center">REPOSES Du maître d'ouvrages aux avis émis</p>
<p>Mr et Mme X demandent que le mur antibruit atteignent au moins 3m au dessus du niveau de la chaussée. Refuse l'expropriation des parcelles réservées qu'ils souhaitent récupérer dans leur état initial ou, à défaut, être indemnisés.</p>	<p>Aucune protection phonique n'aura une hauteur inférieure à 3m au dessus de la chaussée sur la commune de TREVENANS. En cas d'occupation temporaire nécessaire à la réalisation de protections phoniques, les propriétaires des parcelles occupées seront indemnisés et celles-ci seront remises en état aux frais d'Autoroutes Paris Rhin Rhône.</p>
<p>Mme X souhaite la réalisation d'un mur antibruit sur toute la traversée de TREVENANS jusqu'au pied de BERMONT.</p>	<p>Les protections phoniques projetées sur la commune de TREVENANS seront effectivement jusqu'en limite de BERMONT.</p>
<p>Mr X s'oppose à l'éclairage de l'autoroute</p>	<p>Autoroute Paris Rhin Rhône est sensible à ce problème de pollution lumineuse mais doit nécessairement s'attacher également à la sécurité des usagers de l'autoroute. Autoroute Paris Rhin Rhône n'envisage pas d'éclairer l'ensemble de la section autoroutière entre Belfort Centre et Voujeaucourt, mais uniquement les points singuliers que sont les échangeurs et la section courante entre Brognard et Montbéliard-Centre</p>
<p>Mr X souhaite un mur antibruit transparent au droit de son habitation et qui protège effectivement les chambres à l'étage.</p>	<p>La réalisation éventuelle de murs transparents sera examinée en concertation avec les communes concernées dans les zones où il est techniquement possible d'en placer. En effet, les écrans phoniques transparents sont réfléchissants, alors que les merlons et les murs opaques envisagés sont absorbants.</p>
<p>Mr X s'inquiète de savoir si les parcelles réservées seront ou non expropriées et quel type d'écran est prévu devant son habitation. Déploie le manque d'entretien du terrain appartenant à l'autoroute, proche de sa propriété.</p>	<p>C'est une hauteur de 3m qui est envisagé au droit des parcelles de Mr X. Au stade actuel des études, il est possible d'indiquer que les emprises définitives ne comprendront pas les parcelles de Mr X. Cependant, pour la réalisation de la protection phonique, une occupation temporaire sera éventuellement nécessaire sur certaines parcelles.</p>
<p>Mr X demande que la prise en compte du bruit soit « entendue » soit par SAPRR, soit par les collectivités locales.</p> <p>Mr X remonter les merlons à 5m</p>	<p>Concernant le niveau de protection phonique, Autoroute Paris Rhin Rhône s'est engagé sur un niveau de protection phonique allant au-delà de ce que la réglementation en vigueur pouvait lui imposer, en considérant d'emblée l'opération d'aménagement d'A36 comme une modification significative de l'infrastructure sur toute la section concernée. Cet engagement porte sur le respect des seuils fixés dans le dossier d'enquête publique qui conduisent à projeter des travaux de protection phoniques important d'un linéaire de 20km au stade actuel des études. En complément Autoroute Paris Rhin Rhône se propose d'étudier le gain apporté au terme de nuisances sonore par la mise en place de protections phoniques plus élevées et d'en définir le surcoût ainsi que les modalités de réalisation mais il appartiendra aux collectivités locales de financer ce complément de protection si celles-ci le jugent utile.</p>
<p>Mr X : impossible de dormir en été fenêtres ouvertes. C'est « l'horreur » devant et derrière chez lui.</p> <p>Un revêtement silencieux serait bien venu. Mr X poser un revêtement antibruit</p> <p>Mme X : un revêtement absorbant est la meilleure solution</p>	<p>A long terme la mise en place d'un enrobé silencieux n'est pas la meilleure solution. En effet, ce type d'enrobés est beaucoup plus poreux qu'un enrobé normal, d'où son efficacité pour diminuer les nuisances sonores, mais il se colmate à terme avec les particules en suspension dans l'air qui se déposent sur la chaussée. C'est pourquoi autoroute Paris Rhin Rhône a privilégié les protections à la source et les a dimensionné en considérant un enrobé normal. Cependant, en complément, le maître d'Ouvrage examinera l'opportunité de mettre en place des enrobés silencieux.</p>

<p>Mme X : pourquoi sont ils moins bien traités que la région parisienne ou les suisses ?</p>	<p>A long terme la mise en place d'un enrobé silencieux n'est pas la meilleure solution. En effet, ce type d'enrobés est beaucoup plus poreux qu'un enrobé normal, d'où son efficacité pour diminuer les nuisances sonores, mais il se colmate à terme avec les particules en suspension dans l'air qui se déposent sur la chaussée.</p> <p>C'est pourquoi autoroute Paris Rhin Rhône a privilégié les protections à la source et les a dimensionné en considérant un enrobé normal. Cependant, en complément, le maître d'Ouvrage examinera l'opportunité de mettre en place des enrobés silencieux.</p> <p>* la réglementation française concernant le bruit s'applique à l'ensemble du territoire français.</p>
<p>SYNTHESE DES OBSERVATIONS REALISEE PAR LA COMMISSION D'ENQUETE</p>	<p>En résumé pour TREVENANS, il convient de noter une exaspération très forte contre les effets du bruit. Vis-à-vis de l'autoroute TREVENANS peut être comparé à un village rue, l'autoroute jouant le rôle de rue mais avec un flux de véhicules qui ne laisse nuit et jour aucun répit aux riverains en matières de nuisances sonore, sans omettre la pollution de l'air.</p> <p>A TREVENANS également, on peut déplorer le tracé initial de l'autoroute qui a coupé le village en deux. Curieusement ce grief n'a plus cours. Les habitants attendent seulement mais fermement un traitement efficace des nuisances sonores.</p>

INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS (EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 16 FEVRIER 2006)

La commune de TREVENANS étant dotée d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) et classée en zone de sismicité, les bailleurs ou vendeurs ont l'obligation, **à compter du 17 juillet 2006**, d'informer leurs locataires ou acquéreurs des risques naturels et technologiques majeurs survenus dans la localité.

L'obligation s'applique aux promesses de vente ou d'achat, aux contrats de ventes et aux contrats écrits de location de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, y compris à tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif « 3,6,9 ans ». De même, les locations saisonnières ou de vacances et les locations meublées doivent s'accompagner d'une information sur les risques.

La commune de TREVENANS, ayant au moins une fois été déclarée en état de catastrophe naturelle, le vendeur ou bailleur propriétaire d'un bien ayant fait l'objet d'un sinistre indemnisé doit annexer au contrat de location ou dans l'acte authentique constatant la vente, une liste du ou des sinistres subis par le bien pendant la période où il a été propriétaire ou dont il a lui-même été informé.

L'arrêté préfectoral n° 200602160233 du 16/02/2005 concernant notre commune est affiché en mairie et mis à la disposition des vendeurs ou bailleurs, ainsi que le P.P.R.I., afin qu'ils puissent établir l'état des risques qui devra être annexé aux contrats de vente ou de location qu'ils se proposent de passer.

REPAS DE FIN D'ANNEE 2005 DE NOS AINES

Exceptionnellement le repas de fin d'année 2005 préparé par la commission du CCAS aux personnes âgées de notre village s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et un cadre magnifique au restaurant 'Chalet Gourmand' de MOVAL .Notre préfabriqué n'étant plus en mesure d'assurer les règles sanitaires et de sécurité. (Le chauffage ne fonctionne plus très bien)



Les menus ont été décorés par les enfants de l'école primaire .Comme tous les ans, ceci a été très apprécié .Merci aux enfants et enseignants.

TREVENANS

L'EST REPUBLICAIN

Du 14 Novembre 1986.

OUVERTURE D'UNE SECTION
CULTURELLE

La Savoureuse affiliée à la Fédération sportive et culturelle de France envisage l'ouverture d'une section d'activité culturelle dans notre localité (couture, vannerie, macramé...). Si vous êtes intéressés dans ces différents domaines, les responsables seront heureux de vous accueillir à une réunion d'information qui aura lieu mardi 18 novembre à 14 h 15 salle du préfabriqué.

Trente personnes étaient présentes à cette première réunion, une marque d'intérêt évident pour les activités proposées.

2006 : vingt saisons se sont écoulées, toutes plus enrichissantes les unes que les autres, des liens d'amitiés forts se sont créés dans une ambiance de travail remarquable.

Je ne saurais énumérer toutes les activités, tous les objets que ces dames ont réalisé avec grand plaisir, mais je vous invite à en découvrir une partie le 26 Novembre lors de l'exposition vente du 20^{ème} anniversaire.

L'accueil, l'entraide, l'amitié sont les principes clés de ses séances de travail.

Jacqueline Mange.



Le Chœur du Fahys en concert

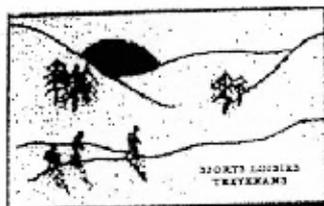


Ultime répétition avant le concert de vendredi.

A l'initiative de Yves Casoli, adjoint au maire, la chorale du club des aînés de Trévenans, sous la direction de

Aimée Martin, donnera un concert vendredi 16 décembre à 20 h en l'église Sainte-Marguerite. Au pro-

gramme : chants de Noël et chants profanes. Une quête sera faite au profit des enfants sans joie.



SPORTS LOISIRS TRÉVENANS
Section Marche

CALENDRIER DES

MARCHES 2006

Dates	Lieu	Heure départ Mairie de Trévenans	Observations
29 janvier	Dorans-Bermont	13h15	Thème : Fontaine et Patrimoine
12 février	Charquemont (Raquettes)	8h45	Repas tiré du sac au chalet si neige Sinon, repas tiré du sac dans la cabane à Mandeure
5 mars	Consolation (25)	9h00	Repas tiré du sac
26 mars	Mont Bart	9h00	Repas tiré du sac
9 avril	Marche Populaire de Montandon	à partir de 13h30 <u>SUR PLACE</u>	Possibilité de pique-nique le midi si météo favorable (tél. Fernand). Dîner possible sur place.
23 avril	Plateau de Belleherbe	8h45	Rassemblement à Pont de Roide face à L'Idl (Trésor Public) - Repas tiré du sac
7 mai	Plateau des Mille Etangs	8h30	Repas tiré du sac
21 mai	Ballon d'Alsace avec les Cyclotouristes	9h00 <u>SUR PLACE</u>	RDV au Chalet du Petit Langenberg Barbecue (Coupon Réservation à retourner)
25 mai	Vide Grenier Trévenans		Si des personnes sont intéressées pour aider à l'organisation, tél. Fernand
11 juin	Sancey le Grand	8h15	Repas tiré du sac
2 juillet	Lac des Perches	8h30	Repas tiré du sac
du 13 au 16 juillet	Séjour à Montbenoit		Talon de réservation à retourner à Fernand Les participants seront convoqués à une réunion d'infos
27 août	Le Russey / Le Mémont	8h00	Repas tiré du sac
10 septembre	Saignelégier (SUISSE)	8h30	Repas tiré du sac - Apporter Carte d'identité
24 septembre	Semi Marathon "Le Lion"		9h pour aider à l'installation des tables puis barbecue chez Fernand. 13h pour aider au ravitaillement
15 octobre	Westhalten (Chataignères)	8h30	Repas tiré du sac
5 novembre	Le Lomont	8h45	Repas tiré du sac
26 novembre	Bourogne	13h30	
10 décembre	Marche Surprise	13h30	

Pour tout renseignement concernant ce programme, contacter :
Fernand TOURNOUX au 03.84.27.23.93 ou au 06.83.25.71.79

Des destinations peuvent changer suivant les conditions météo. Il serait d'ailleurs souhaitable

SECTION CYCLO

Les 25 ans de la section

Les diverses manifestations organisées au sein du club :

1981 : Randonnée des plages à Canet

1982 : les 24 heures de Trévenans avec Bernard Thevenet

1983 : les 24 heures de Trévenans avec Jacky Boxberger

1984 : les 24 heures de Luxeuil (Josette Faron, René Olivé et Gilbert Rabolt ont parcouru
734 km en relais)

1996 : étape du Tour de France (Le Puy en Velay – Super Besse

2000 : étape du Tour de France (Carpentras – le mont Ventoux)

A noter encore 5 années de participation à « l'Ardéchoise » et 8 années de randonnées dans les Vosges et le Haut Doubs

Les cyclistes ont participé également plusieurs années au Téléthon.

Les personnes qui désirent venir rejoindre la section peuvent contacter
Gilbert Rabolt au 03-84-29-46-71



QUE DE SOUVENIRS.....

ECOLOGIE

Voici le printemps qui s'annonce et avec lui la végétation se réveille pour nous apporter une nature resplendissante indispensable à la qualité de notre vie de tous les jours.

Apportons tous, notre petite touche pour accompagner cette éclosion en respectant les règles élémentaires de protection de cette chère nature.

Quelques interdits :

- aucun égout ne doit se répandre dans la nature (un réseau d'égout est en place pour recevoir les eaux usées).
- les déchets domestiques doivent être déposés dans les poubelles qui ont été remises à chaque foyer pour enlèvement par le service de ramassage, pour les autres déchets nous avons la chance de disposer à proximité de notre commune d'une déchetterie appropriée.
- N'oubliez pas le tri sélectif qui permet de réduire sensiblement le coût de destruction des déchets et qui apporte une touche d'écologie non négligeable.

Nous ferons cette année encore des efforts pour rendre notre village plus agréable pour cela nous avons besoin de votre concours.

ADRESSES

La numérotation des habitations n'étant plus adaptée, la municipalité a décidé une fois pour toute de s'atteler à cette tâche qui consiste à revoir les numéros de chaque habitation en tenant compte des possibles implantations futures.

Cette opération se déroulera à partir de juin pour se terminer fin d'année 2006.

Cette nouvelle numérotation se fera en étroite collaboration avec les services de la poste afin que tout soit mis en œuvre pour un bon déroulement de cette opération. (Renseignements auprès de JP CLAVEQUIN°)

FLEURISSEMENT

Quoi de plus agréable qu'un village bien fleuri et plein de couleur. Nous avons décidé de soigner le fleurissement et nous avons chaque année intensifié nos efforts en ce sens.

Le fleurissement ne suffisant pas si l'entretien de nos rues n'est pas effectué, nous avons donc décidé d'entreprendre quelques travaux dans le temps pour agrémenter les différentes rues de notre village.

Programme 2006

Fleurissement identique à celui de 2005 avec abandon du massif mairie pour raison de travaux.

Route de Vourvenans

Mise en place de jardinières le long de la route de Vourvenans courant mai 2006 avec plantation d'arbres à tige en novembre 2006.

Mise en place de poteaux bas interdisant le passage de voiture sur les espaces verts.

L'environnement étant l'affaire de tous, nous comptons sur l'ensemble des habitants de notre commune pour nous aider à entretenir et à faire respecter ces investissements.

ROUTE DE DAMBENOIS

Nous avons des points à revoir le long de cette route et notre volonté est de faire les travaux nécessaires dans la logique des choses.

Etant donné que des travaux de canalisation gaz d'alimentation de notre commune doivent se réaliser à partir du deuxième semestre 2006, nous avons demandé le report de la date de remise en état de la départementale qui devait se réaliser cette année. En effet il est souhaitable d'effectuer les travaux d'aménagement de gaz avant de refaire le tapis de cette départementale.

COUPE DE BOIS

Il est rappelé que le débardage doit s'effectuer par temps sec afin d'éviter la dégradation des chemins et de respecter la propreté des rues.

D'autre part la dégradation des chemins entraîne une obstruction de nos canalisations d'eaux pluviales.



FETE



DE LA



MUSIQUE



Le rendez vous désormais traditionnel est déjà pris pour le 21 juin 2006 à partir de 19 h 30, Place de la mairie. Vous êtes tous conviés à participer à cette soirée et afin d'établir un programme, les Musiciens, chanteurs, chorales etc.... sont invités dès à présent à s'inscrire en mairie. Merci par avance